



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°177 du 21 juin 2011

SOMMAIRE

- Commission Nationale de Formation Permanente (CNFP) du CNRS du 28 mars 2011
- Compte-rendu du CS de l'InEE du 18 avril 2011, P. Sourrouille, élue C SNTRS-CGT
- Compte Rendu Conseil Scientifique du CNRS 30 mai 2011
- Notes prises au CSI de l'INP du 28/03/2011 par les élus SNTRS, Isabelle Bouchoule et Pierre-Frédéric Sibeud
- Commission Nationale de Formation Permanente (CNFP) du CNRS du 17 juin 2011

Compte rendu de la Commission Nationale de Formation Permanente (CNFP) du CNRS du 28 mars 2011

Ordre du jour :

Validation du Compte rendu de la CNFP du 4 octobre 2010.
Présentation du pré-bilan 2010 de la formation
Budget et actions de formation 2011
Dialogue de gestion et formation
Formation aux métiers de l'informatique.

Présidée par Emmanuel Rident, DRH adjoint.

Pour le SNTRS-CGT : Jocelyne Léger, Sophie Toussaint-Leroy

Questions diverses :

SUD rappelle une question posée lors de la dernière CNFP et restée sans réponse : l'évolution de la composition de la CNFP, après la réforme de la représentativité dans la fonction publique.

Emmanuel Rident répond que ce point sera traité au CTP du 6 avril prochain.

SUD demande des précisions sur l'audit de l'IGAENR.

Emmanuel Rident répond que le CNRS, comme l'INRA, l'INSERM, l'INRIA, le CEA et le CIRAD, ont été auditionnés dans le cadre de la RGPP. Ce sont les fonctions support qui ont été auditées : finances, patrimoine, ressources humaines, restauration, informatique.

Le calendrier est le suivant :

- état des lieux des Directions fonctionnelles, Délégations régionales et de 40 UMR ;
- rédaction d'un rapport provisoire en juin, qui sera entériné par la Commission Nationale des Politiques Publiques (CNPP) en septembre 2011.

1. Validation du compte rendu de la CNFP du 4 octobre 2010

Le compte rendu est adopté, puisque toutes les demandes d'ajouts et modifications faites par les représentants des personnels ont été prises en compte.

2. Présentation du pré-bilan 2010 de la formation permanente

NB : Les documents qui ont été transmis aux organisations syndicales avant la CNFP et ceux qui sont présentés en séance présentent des chiffres différents. Les organisations syndicales n'ont pas eu de support papier des diapos présentées en séance. Plusieurs demandes ont été faites de recevoir ces documents après la CNFP, sans succès.

Christiane Enamé (responsable du Service Formation et Itinéraires Professionnels (SFIP)) présente ensuite le bilan provisoire de l'année 2010, en précisant que les données, extraites de Sirhus, ne sont pas encore toutes vérifiées. C'est pourquoi les documents envoyés ne doivent pas être diffusés. C'est la deuxième année d'utilisation du module formation de Sirhus, 2 formations à l'outil ont été organisées en 2010. Le bilan est construit à partir des données extraites par le SFIP après corrections par les services de formation des délégations. L'outil Sirhus comporte des lacunes : par exemple il n'y a pas de comptabilisation des heures de DIF. Le SFIP a conçu un petit logiciel pour le calcul des droits, en parallèle aux informations saisies dans Sirhus. Le nombre d'heures accumulées par agent est de 70 h depuis l'application de la réforme de la formation en juillet 2007 (20h par an).

Une rapide analyse du bilan fait apparaître :

- une baisse globale du nombre d'heures de formation, liée à la baisse importante du nombre d'heures de formation des agents CNRS (485 889 h en 2009 ; 432 392 h en 2010). Précision : tout agent ayant un bulletin de salaire CNRS est agent CNRS, qu'il soit titulaire ou précaire.
- une augmentation du nombre de personnes formées mais une baisse du nombre d'agents CNRS formés (13577 en 2009 ; 12459 en 2010).
- une baisse du nombre de stagiaires CNRS pour tous les types de formations : régionales (-3%), actions nationales (-9%) et écoles thématiques (-3%).

C. Enamé pense que ces baisses sont dues au fait que de nombreuses actions nationales de formation ont été reportées, conséquence de la mise en place de la nouvelle « gouvernance » (direction générale, directions des Instituts, ...). 200 K€ non

utilisés ont pu être reportés sur le budget 2011. Par ailleurs, en 2010, il y a eu une augmentation des partenariats avec Université et Inserm pour montage d'actions de formation communes. Dans ce type de formations, les stagiaires viennent autant du CNRS que de la tutelle co-organisatrice.

Le SNTRS remarque que la baisse du nombre d'agents formés est peut-être liée au système actuel, qui consiste à partir de l'expression des besoins. Il n'y a pas suffisamment de communication sur les actions de formation. De nombreux collègues pensent qu'il n'y a que des formations en bureautique et langues.

D'après Christiane Enamé, la plaquette sur la formation à destination des agents est bientôt prête. Une action nationale de formation des correspondants formation va être mise en place.

Le SNTRS regrette le manque d'informations sur les réseaux régionaux et sur les actions nationales. Les calendriers ne sont pas communiqués, ou bien à la dernière minute. Il y a de nombreuses disparités des pratiques selon les délégations, il manque un portail commun qui permettrait l'affichage des actions nationales.

Christiane Enamé rappelle l'importance du contact avec les services régionaux de formation et les correspondants formation des unités.

La présentation de ce pré-bilan montre des chiffres en baisse à tous les niveaux.

Quelques éléments :

Les IR Hommes se forment plus que les IR femmes, contrairement aux autres corps. Le SNTRS demande une explication, que la DRH ne peut pas donner. Le SNTRS suggère que les femmes recrutées IR ou promues IR sont encore plus excellentes que les hommes, elles n'ont donc pas besoin de formation !

Christiane Enamé commente les taux d'accès par BAP, en faisant remarquer que la BAP E est en baisse, sans donner d'explication.

Pour les taux d'accès par département scientifique, le « département » Moyens communs MC n'existe plus, les personnels sont comptabilisés entre la Présidence, la DGDS et la DGDR.

Le SNTRS souhaite un tableau sur la durée moyenne des formations qui est un indicateur de qualité.

Christiane Enamé répond que Sirhus le permet par domaine de formation, mais pas par action.

Le SNTRS fait remarquer que des formations de développement personnel sont mises en place pour aider les CDD à retrouver un emploi après leur contrat au CNRS et s'interroge s'il ne s'agit pas d'un détournement de la vocation première de la formation. Est-ce le rôle du CNRS d'accompagner les chômeurs, surtout dans cette période où les moyens de Pôle Emploi, dont c'est la mission, sont en baisse.

Emmanuel Rident considère qu'il est du devoir du CNRS d'aider les sortants à retrouver un travail.

Le SNTRS constate qu'il y a peu de Validations des Acquis de l'Expérience (VAE) dans le cadre du DIF contrairement aux craintes d'explosion qui s'étaient exprimées lors de la mise en place des nouveaux droits.

Pour le nombre de jours de formation par domaine de formation, il a baissé pour tous les domaines, sauf les formations aux applications CNRS et le management. Le SNTRS juge que 4,7 jours pour les langues est insuffisant.

Le nombre de jours de formation pour le domaine finance-comptabilité-droit est passé de 1,9 (2009) à 1,2 j (2010). Explication de la DRH : c'est la conséquence du changement de gouvernance et l'annulation d'actions nationales de ce domaine.

3. Budget et actions de formation 2011

Baisse de 7,02% du budget de subvention d'Etat par rapport à 2010: (11 400K€ en 2010, 10 600K€ en 2011). Le budget revient au niveau de 2008. Commentaire de la DRH : cette diminution est importante mais moins forte que sur les budgets des Unités (sic).

La DRH a fait le choix de « consolider » l'échelon régional, en y consacrant 65% du budget. Cependant, avec un budget global en diminution, cela fait quand même une baisse importante pour les actions régionales par rapport à 2010 (-400 K€). Ceci pouvant encore être accentué par la fongibilité des budgets formation, comme ceux de l'action sociale, dans les délégations (voir ci-après)

22 % du budget est consacré aux actions nationales et 13% aux écoles thématiques.

Les grandes orientations seront l'application du nouveau plan quadriennal de la formation et la poursuite des mesures liées à la réforme de la formation. Rien de bien neuf...

SUD demande des précisions sur le préceptif de l'ANR.

Emmanuel Rident répond qu'il est utilisé surtout pour l'action sociale, et un peu pour la formation.

Le SNCS veut avoir des précisions sur les formations données en fin de CDD.

La DRH répond qu'il s'agit d'aider à identifier les acquis et les valider et qu'un co-financement du pôle emploi est prévu.

Le SNTRS rappelle sa position : ce n'est pas le rôle du CNRS d'accompagner les chômeurs et il s'agit davantage d'accompagnement RH que de formation. Le CNRS se donne bonne conscience à bon compte.

Emmanuel Rident rappelle que les CDD sont recrutés sur ressources propres (ANR,...) et sur projets et non pas sur postes permanents.

ANGD (Action nationale à gestion déconcentrée : 139 sont programmées en 2011 contre 152 en 2010.

4. Dialogue de gestion et formation

La DRH continue à être décisionnaire des répartitions du budget de la formation.

Pour les actions nationales et les écoles thématiques, les budgets sont notifiés, action par action, aux délégations organisatrices. Ces budgets ne sont pas fongibles et les crédits non utilisés remontent au niveau national pour être redistribués si une action ne s'est pas tenue.

Au plan régional : La Direction SFIM notifie directement les crédits de formation (65% du budget de la formation).

Depuis la mise en place de la LOLF, les budgets formation (comme ceux de l'action sociale) sont fongibles dans les budgets des délégations régionales. Les délégués régionaux ont la possibilité légale de piocher dans le budget formation pour tout autre chose que de la formation.

Le SNCS et SNTRS expriment de fortes inquiétudes sur cette nouvelle règle de fongibilité. Comment s'assurer que les budgets ne seront pas utilisés à autre chose que la formation ?

Christiane Enamé répond que le SFIP établit un contrôle mensuel, en lien avec les services de formation régionaux, qui servira de base au dialogue de gestion de l'année N+1.

Emmanuel Rident parle de suivi a posteriori de ces crédits.

Le SNTRS déclare que les syndicats doivent demander des comptes lors des CRFP en examinant notamment les fiches de dialogue de gestion établies dans chaque DR.

La DRH acquiesce, et précise que les délégués font leur budget en début d'année. Si les crédits de ressources propres sont insuffisants en début d'exercice, ils peuvent prendre sur les crédits de la formation.

NB : il semblerait que cela se soit produit déjà dans plusieurs délégations. Mais comment faire pression au niveau régional quand nous n'avons pas connaissance des budgets régionaux attribués à chaque délégation ? Tous les ans, la répartition des budgets régionaux est détaillée et communiquée aux syndicats à la CNFP. Pas cette année. Une coïncidence ?

Comme à chaque CNFP, les syndicats demandent s'il y a des avancées sur la mutualisation d'actions de formation entre délégations (qui serait particulièrement nécessaire à l'échelle de la région parisienne).

La DRH répond que plusieurs projets vont être transformés en actions nationales :

1. La formation des Correspondants formation (à l'automne)
2. Les formations de préparation à la retraite
3. La bureautique
4. Les langues.

5. Formation et métiers de l'informatique.

Présentation d'une étude conduite par l'OMES sur suggestion des réseaux métiers RESINFO, CALCUL et des informaticiens développeurs.

Etude soumise au COS de l'OMES à l'été 2010.

Parmi les recommandations présentées au DGDR (accord fin 2010), 3 concernaient la Formation.

- amélioration de la visibilité des formations
- mise en place de formations liées à l'évolution rapide des technologies
- adaptation des modalités de formation en créant des « écoles technologiques » à l'image des écoles thématiques.

Quelques constats :

- les formations régionales sont assez basiques,
- les formations nationales ne sont plus pointues mais pas assez prospectives et transverses.
- Il y a beaucoup de formations régionales en statistique (logiciel R notamment) suivies par 3 ou 4 agents mais il manque des formations nationales. C'est probablement parce qu'il n'y a pas de porteur de projet.
- Il y a très peu de formation en génie logiciel°
- Insuffisance de formation nationale à destination des métiers de l'administration système et des réseaux, d'où risque d'appauvrissement des pratiques
- Dispersion des formations pour les métiers du calcul
- Confusion entre informatique en tant que métier et en tant qu'outil.

Les propositions formulées :

- améliorer l'identité de la formation et de la diffusion
- créer de nouveaux domaines secondaires dans le domaine principal informatique : calcul scientifique d'une part, statistique et management des systèmes d'information d'autre part.

- Favoriser des projets nationaux en statistique, ASR, développement logiciel
 - Formations transversales sur les data centers. L'INSI a accepté de soutenir ce type de formation.
- Aucune décision n'a été prise.

6. Questions diverses

- Calendrier 2012 des ANGD de la MRCT ?
F. Bizot les projets doivent arriver fin juin.
- Date de rendu du prochain PFU ?
Sans doute fin juin (au lieu de septembre/octobre) pour entrer dans le nouveau calendrier du dialogue de gestion.

Prochaine CNFP : 17 juin 2011 consacrée à l'apprentissage

Compte-rendu du CS de l'InEE du 18 avril 2011, P. Sourrouille, élu(e) C SNTRS-CGT

Intervention de J. Bertrand, Directeur Général Délégué à la science dans laquelle il a abordé rapidement 4 points avant qu'un long débat s'engage.

Postes

En 2011, la direction a décidé de reconduire tous les postes (940) dont 551 IT et 389 chercheurs et les sections avaient aussi pour mission de recruter des chercheurs en dehors du champ de l'Institut car une section n'appartient pas à un Institut (concerne 60 postes sur les 389). La direction espère une campagne de même niveau en 2012.

Budget

Contrairement à ce qui a été dit, le budget n'est pas en diminution car tous les postes ont été maintenus. Du fait du glissement vieillissement technicité (GVT), la masse salariale a augmenté de 2% ce qui correspond à 40 Millions d'€ (soit 400 postes). Cet argent a été pris sur les crédits de fonctionnement des laboratoires car il y a aussi les engagements obligatoires du CNRS pour le financement des très grands équipements internationaux. Sinon, il y aurait eu un plan 0 chercheur recruté. La direction a aussi choisi de faire un plan carrière notamment pour les promotions DR2 et DRCE (multiplié par 1,7) ainsi que pour les ITA, notamment les AI (coût de 6 à 7 millions par an).

Rapprochement avec les universités

Le rapprochement avec les universités se fait dans le cadre d'un « commerce équitable ». Le CNRS est un acteur majeur dans les « Investissements d'Avenir ». Le CNRS est partenaire :

- des 17 projets Idex
- de 90 projets Labex retenus sur 100 déposés
- de 45 projets Equipex retenus sur 52 déposés
- des 15 projets déposés de Sociétés d'Accélération au Transfert de Technologies (5 – 6 SATT seront retenus et ceux qui ne marcheront pas mourront, c'est la loi du marché)

Les Labex ne déstructureront pas nos unités. Il y aura un 2^{ème} appel d'offre.

RGPP

Nous avons décidé de travailler en toute transparence avec l'IGAENR. Le rapport sera remis au ministère pour un atterrissage au CNRS en 2013. Il y a eu beaucoup d'écrits et de refus de la part de nos collègues, mais à l'INRA, il n'y a que des recommandations et pour le moment rien ne s'applique.

Discussion

CSI : M. Alain Pavé, chargé de mission l'InEE, a récemment démissionné. Dans sa lettre de démission, il explique ses désaccords sur la menace de disparition du CNRS, la baisse de 60% des financements des programmes interdisciplinaires, la RGPP, les Labex et les Alliances, autant de points qui inquiètent toute la communauté. Les personnels des délégations régionales et des laboratoires avec les syndicats se sont mobilisés massivement le 31 mars. Les conseils scientifiques ont fait des recommandations contre cette politique et maintenant l'un des membres de la direction démissionne. Il y a un décalage entre l'opinion de la communauté et le discours de la Direction Générale. Allez-vous continuer envers et contre tous ?

Joël Bertrand : Il y a environ une démission de chargé de mission chaque mois, ce n'est donc pas un événement exceptionnel même si elle est plus spectaculaire que les autres. A. Pavé se trompe sur le fait que le CNRS n'est pas présent dans les appels d'offre Idex, mais il n'a pas valorisé plus particulièrement le CEBA. Son commentaire sur la RGPP est ahurissant car pour l'INRA ce ne sont pas des décisions, mais des préconisations. Les 19 délégations régionales du CNRS ont des compétences reconnues par les universités. La plateforme de gestion de Strasbourg existe grâce au savoir faire du CNRS. Les financements de l'ensemble des projets interdisciplinaires ont baissé de façon très significative car ils ne semblent pas suffisamment efficaces, il faut donc trouver d'autres solutions. Le CNRS a été créé en 1939 et depuis sa création, on dit qu'il va disparaître, il n'y a rien à répondre là-dessus.

CSI : Si il y a un grand émoi dans notre communauté, c'est parce que A. Pavé est emblématique sur le plan de l'interdisciplinarité. Vous avez simplifié... On a le sentiment que tout va mal même si vous dites en permanence le contraire. Ce qui a été mis en place va rendre plus difficile l'interdisciplinarité. Un Institut qui met un poste dans un autre domaine est indéniablement pénalisé... A l'Université de Strasbourg, il n'y a même pas de département de biodiversité. Nous avons raison d'être inquiets dans notre discipline.

J. Bertrand : Cela n'a pas de sens de dire qu'un Institut va mettre un poste dans un autre. L'InEE peut se servir n'importe où, les Instituts se servent des sections qui ne sont pas gérées par eux pour enrichir les unités dont ils sont responsables. On fera le bilan au CS.

CSI : Concernant le budget 2012, nous sommes inquiets. Faut-il choisir entre une campagne à 0 chercheur ou une campagne à 0 € ? Nos labos sont très pauvres par rapport à nos collègues étrangers.

J. Bertrand : Nous continuerons le « plan carrière », mais il ne faut pas le dire trop fort. Concernant la visibilité internationale, le CNRS a récemment été classé 2^{ème} par la revue « Nature », il n'y a donc pas de problèmes. Sans vouloir les nommés, faut-il maintenir 2 programmes interdisciplinaires qui sont les mêmes que ceux de l'ANR, mais eux avec des moyens beaucoup plus gros ? Les alliances ont un rôle uniquement dans la réflexion, ce sont des « think-tank ».

CSI : Quel est l'avenir des CID, vont-elles continuer d'exister ou pas ? Est-ce déjà plié ?

J. Bertrand : Si vous suivez les travaux de la CPCN, vous verrez qu'elles seront maintenues.

CSI : Qu'en est-il du redécoupage des sections de l'INSB ? Pourquoi pas harmoniser mais pas de concours communs. Concernant la RGPP, la procédure est étonnante, elle devrait être basée sur les besoins et non pas sur les économies à faire.

J. Bertrand : Avoir des mots clés communs avec les commissions de l'INSERM n'a pas pour but des concours communs, les jurys d'admission seront différents. Le prochain CS du CNRS se penchera sur la question. La méthode de la RGPP est celle de l'IGAENR, pas celle du CNRS. Nous ne manquerons pas de leur dire ce que font nos collègues des DR grâce auxquels le CNRS fonctionne. A l'INRA aucune décision n'a été prise.

CSI : Sur les résultats des « Investissements d'Avenir », les sciences de l'environnement ont eu 50% de succès pour les Labex, mais les résultats pour les Equipex ont été mauvais. Nous avons donc besoin d'un appui du CNRS pour le 2^{ème} tour des Equipex. Les Labex auront leur propre gouvernance et il va y avoir mutualisation des moyens, alors que vont devenir les UMR ?

J. Bertrand : Le 2^{ème} appel d'offre Labex se fera après le 2^{ème} appel d'offre Idex. Le 2^{ème} appel d'offre Equipex sera ciblé en priorité SHS qui n'ont presque rien eu au 1^{er} tour. Notre système UMR créé en 1995 plait dans le monde entier, il est apprécié par le MIT et d'autres universités américaines donc il n'y a pas de risque pour les UMR. Les Labex peuvent être considérés comme des « super GDR ». Si des porteurs de Labex se croient les rois du pétrole, nous leur rappellerons que ce n'est pas le cas.

CSI : La RGPP va entraîner une diminution du nombre d'ITA dans les DR. Comment cela va t'il être géré : par des réaffectations ou des mutations d'office ?

J. Bertrand : Il n'y aura pas de suppressions de postes dans les DR. Concernant la délégation globale de gestion (DGG), pour le moment seules 31 unités (sur 1000) sont passées en gestion unique. La DGG ne sera pas réalisée si ça ne marche pas.

CSI : Pouvez-vous alors clairement prendre l'engagement qu'aucune délégation régionale ne sera fermée ou transformée en simple « représentation » qu'elles conserveront l'ensemble de leurs services et personnels de soutien et support ? Quel est concrètement le plan carrière pour les ITA évoqué, notamment pour les AI. Est-ce la mise en place au CNRS de la même réforme statutaire que pour les ITRF ? Quelles sont les mesures concrètes ? Serait-ce le Nouvel Espace Statutaire pour avoir plus de flexibilité afin de mettre en commun les personnels techniques au sein des plateformes mutualisées ?

J. Bertrand : Les DR continueront d'exister, elles évolueront, comme les UMR. Par exemple, quelqu'un recruté il y a 20 ans comme plombier, aujourd'hui ne l'est plus, il a évolué. Vous devez connaître le problème des AI bloqués dans un corps à une

seule classe. Votre syndicat en fait une revendication principale. Nous avons mis plus de postes aux concours externes IE auxquels les T qui ont un certain nombre d'années d'ancienneté peuvent se présenter.

CSI : *Quelles vont être les conséquences sur le budget de l'allongement de l'âge de départ à la retraite ?*

J. Bertrand : Avec le passage à 67 ans, si beaucoup de chercheurs demandent des prolongations, la masse salariale va augmenter et moins de postes seront libérés (1 DR1 libère 2 postes de CR2) il y aura des répercussions importantes sur les recrutements, campagne à moins 120 postes dans les 2 ans à venir.

CSI : La Direction a-t-elle conscience que notre communauté a besoin d'ingénieurs de haut niveau pour acquérir des données à longs termes comme dans le biomédical (bioinformatique) ?

J. Bertrand : C'est une question importante qui ne concerne pas que la collecte des données, mais aussi la gestion, le stockage, la modélisation. Conscient de l'évolution, faut-il des ingénieurs d'une BAP qui n'existe pas ?

Intervention de A. le Guen, responsable adjointe de la cellule des Très Grandes Infrastructures de Recherche (TGIR) au MESR-DGRI qui a fait un long exposé avec diaporama et il s'en est suivi une très courte discussion.

Selon A. le G., la RGPP voulait faire payer tous les utilisateurs des TGIR aussi bien ceux académiques que les industriels, et finalement, seuls les industriels doivent payer, mais elle a été surprise d'apprendre que les chercheurs paient actuellement très cher l'accès à la flotte sur leur budget de recherche. De même, il lui a été signalé qu'entre le début et la fin de son exposé, il y avait un glissement concernant l'accès aux TGIR en fonction de « l'excellence scientifique » au début, vers les industriels, à la fin.

Approbation du compte rendu de la séance du 1er mars 2011.

Après quelques corrections mineures et une modification de sens concernant le jury du 2^{ème} appel d'offre des Labex, le CR est approuvé par 21 voix pour et 1 abstention.

Rapport du groupe de travail sur les futurs contours des sections du CoNRS et des CID. Discussion introduite par J. D. Vigne (ci-joint document en cours de finalisation).

Le GT souligne le caractère particulièrement interdisciplinaire de l'InEE et s'interroge sur la modification des contours des sections de l'InSB qui pourraient être réalisée en interaction avec les autres Instituts du CNRS en particulier avec l'InEE plutôt qu'avec l'INSERM. Etant donné les liens forts avec l'InSB, toute modification des sections de cet institut va avoir un impact sur l'InEE.

Un nouveau titre est proposé pour la section 29 en ajoutant « écologie » qui deviendrait « biodiversité, évolution, écologie : des macromolécules aux communautés ». Une discussion a lieu qui concerne le titre de la section 20 car quelle signification a « interfaces » pour les gens extérieur à la 20 et il est proposé de remplacer par « écosystèmes ».

Le CSI a désigné certains de ses membres pour prendre des contacts personnellement avec les autres sections susceptibles d'interagir avec l'InEE afin de connaître leurs commentaires sur les conclusions du GT.

Intervention de L. Tubiana (directrice de l'IDDRI) : présentation de l'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales, 2^{ème} long exposé, sans diaporama, suivi d'un court débat.

L'IDDRI est une fondation (FCS) d'utilité publique créée en 2001-2002, présidée par Jean Jouzel (CNRS), ses membres fondateurs sont Veolia, EDF, Lafarge, GDF Suez et ses membres de droits le CNRS, l'INRA, l'ADEME et le Cirad. Elle a pour objectif de valoriser les travaux des chercheurs afin d'aider à la décision publique et européenne, faire le lien entre la (les) politique(s) et la science à l'image du GIEC, considéré comme une réussite.

L'IDDRI participe aux négociations internationales pour l'intégration des grands scénarios de l'IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change) dans les politiques publiques. Il a un rôle dans l'évaluation et la gestion des risques. Leurs thèmes sont l'adaptation aux changements climatiques, l'intégration dans les politiques publiques, l'évolution urbaine et la biodiversité (mettre en place un équivalent du GIEC pour la biodiversité). Ils interviennent pour une gouvernance de la haute mer et des écosystèmes littoraux ainsi que la sécurité alimentaire et du développement agricole plus soutenable. Etc. Ils participent à un Labex (Clermont-Ferrand).

Question : Quels sont les liens avec l'IPBES (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Service)

Réponse : Il y a un décalage important entre les chercheurs et la mise en œuvre sociétale. Maintenant, le processus diplomatique est lancé grâce à la création de L'IPBES.

Question : Quel est le positionnement de la France au niveau international ?

Réponse : Depuis 10 ans, notre pays est beaucoup plus présent avec 2 ambassadeurs environnement, un ministère de l'environnement et du développement durable, des missions, une FRB et divers autres outils... La stratégie actuelle de fonctionnement (précipitation, difficulté de travailler dans la durée, rôle trop important de l'économie, peu de prise en compte des savoirs premiers) rend son positionnement difficile et il y a une faible volonté d'action au niveau de la politique agricole ou de la pêche.

Question : *Y a-t-il de la place pour une gouvernance participative ?*

Réponse : La question des savoirs profanes devrait trouver sa place dans la construction du futur IPBES. Il faut également développer l'accès des citoyens au savoir scientifique pour que tout citoyen puisse se forger une opinion (par exemple sur le nucléaire).

Question : *Quelles sont vos relations avec le ministère ?*

Réponse : L'IDDRI est indépendant, il y a beaucoup de discussions bilatérales mais les administrations sont sous la pression des politiques. Il est très difficile de travailler dans la durée.

Rapport du groupe de travail sur les UMR. Discussion introduite par C. Kuzucuoglu-Bigonneau (ci-joint document préparatoire).

Le GT souligne l'importance des UMR qui est d'abord une structure scientifique, très importante pour former les jeunes à l'intégralité d'une discipline. Les difficultés de mise en œuvre d'une stratégie scientifique d'UMR vont être de plus en plus importantes du fait des financements sur contrats et appels d'offre. Par exemple, l'ERC annonce clairement avoir pour but la création d'une nouvelle équipe. Etc.

Discussion et questions soulevées :

- Que chaque UMR n'appartienne à un seul institut ne favorise pas l'interdisciplinarité ;
- Avec l'externalisation des financements, le directeur devient un « assureur » pour les équipes qui n'ont pas de financement ;
- La multiplication des guichets et la justification des crédits ;
- L'évaluation par l'AERES des équipes au sein de la même UMR les met en compétition ;
- La comparaison des UMR entre différents organismes de recherche dans le cadre des évaluations AERES ne prend pas en compte les disparités entre organismes comme par exemple le ratio ITA/chercheurs ou celui Enseignants-chercheurs/chercheurs à temps plein ;
- Le CSI a rappelé son attachement au conseil d'UMR et à l'élection des représentants ;
- Les UMR sont les briques de base de la recherche alors que les Labex ne sont que des appels à projet ;
- Le texte final ne doit pas être « manichéen » car les (jeunes) chercheurs qui soumettent des projets ANR ne le font pas forcément « contre » et sans cohérence avec leur UMR.

Intervention de F. Gaill :

- Réflexion en cours au sein du conseil de direction du CNRS sur les interactions et le pilotage des UMR
- Relations entre les UMR et les Instituts : vers un concept d'UMR interdisciplinaire (UMRI) dépendant d'au moins 3 Instituts. Quelle sera leur taille ? Et autres problèmes : gestion, financement, ressources humaine ?
- Avec la politique de site, les Labex et les Idex, comment gérer les relations entre Idex et UMR, surtout lorsqu'il n'y a pas de convergence avec le PRES? Consortium ?
- Une UMR ne sera renouvelée qu'une seule fois, soit 10 ans, les universités avec Idex sont déjà d'accord avec cela.
- Face au manque d'ITA de la BAP J, pour gérer tout ce système, il faudrait faire le choix d'ingénieurs de haute technicité en commun avec les universités, d'où l'attribution de postes dans les DIPEE (Montpellier et MNHN). Ceci par opposition au recrutement de gestionnaires de proximité dans les unités.
- Concernant le suivi des UMR, certains autres organismes de recherche souhaitent un suivi concerté (par exemple l'INRA), ceci pour la question des primes ISFIC, PES.
- Il faudra certainement aligner le calendrier de l'évaluation des chercheurs (pour le moment tous les 4 ans) avec celui des UMR (qui va passer à 5 ans), avec un rapport à 2 ans et demi. Une réflexion va se mener sur une évaluation des IR.
- Redéfinition des missions du CNRS avec les Labex et Idex à l'automne.
- Les prospectives pour juillet 2011:
 - Le polaire
 - L'écologie chimique
 - L'écologie fonctionnelle
 - Les capteurs pour l'écologie

○ Les TGIR (TGE)

A la question qui lui a été posée sur les dossiers de recrutement des chercheurs ne comportant plus la rubrique des vœux d'affectation dans une UMR, le CSI a été informé d'un retour en arrière demandé par la CPCN pour l'an prochain.

Questions diverses.

2 membres du CSI sont à remplacer, dans un souci d'équilibre des disciplines, les SHS devraient être représentées.

- B. David, membre nommé du CSI, a été nommé directeur adjoint de l'InEE, son remplacement doit passer devant le CS du CNRS (30-31 mai).
- P. Marty, élu collègue B, a démissionné avant de prendre ses fonctions car il est passé professeur, les candidatures doivent être déposées avant le 21 juin. L'élection se fera par téléphone.

A noter au CR que le CSI est compréhensif et solidaire des motifs de la démission A Pavé.

Compte Rendu Conseil Scientifique du CNRS 30 mai 2011

Points d'actualités

Le CS a été informé que, pour le nouveau CA de l'AERES, aucun des 3 membres proposés par le Comité National n'a été retenu (il y en avait 2 dans le CA précédent).

Charte de l'expertise. Le CS a exprimé son désaccord avec la procédure utilisée : la direction du CNRS a demandé au président du CS de donner son avis à la veille de la réunion du CS. Cette charte devant être soumise au CA du 23 juin aurait pu aisément être soumise à l'avis du CS.

Bruno Durand, membre du bureau de la CPCN et Pdt de la section 7 a rappelé qu'à l'automne dernier, la question du redécoupage avait été évoquée, mais la direction refusait alors de donner la procédure (possibilité d'organiser des consultations) et a changé brutalement d'avis sur les CID (qui devaient être supprimées, puis conservées).

Voilà 3 exemples récents dans lesquels les représentants des personnels du CNRS ont été traités avec une légèreté regrettable. Il faut y ajouter la préemption du redécoupage des sections en biologie par le comité Egly-Méchali, fait aggravé par l'accusation de conservatisme portée le 27 mai par Alain Fuchs contre la CPCN.

Points statutaires : Eméritat des DR (M Armand), Autorisations à concourir (J Lescar), Remplacement de M. Bruno David, membre nommé du CS INEE: 1) Denis Allemand ; 2) Pierre de Maret (17 votants ; 14 favorables)

Groupe de travail UMR (prés. Laurence Eymard)

Ce groupe propose un rapport d'étape duquel ressortent quelques points saillants :

- *Importance de garder l'évaluation des unités par le Comité National, ne serait-ce que pour assurer la cohérence entre l'évaluation des personnes et celle des unités.*

- *Présence de représentants de toutes les sections concernées (pas seulement d'une section majoritaire) et d'ITA dans les comités de visite*

- *Discussion sur la notation AERES : la majorité des intervenants est opposée à la notation mais un membre du CS défend les notes AERES car elles lui paraissent transparentes au contraire d'anciennes procédures.*

La difficulté du rôle de DU dans un contexte d'individualisation des stratégies est évoquée dans un contexte de casse des unités. Les UMR sont menacées à la fois par la baisse des crédits de base et par l'autonomisation donnée aux équipes (contrats ANR non signés par le DU, + Labex).

Il est également noté que les DU sont en général choisis sur la qualité de leur projet scientifique, alors que c'est du management qui leur est ensuite demandé et un membre du CS souligne l'importance du fait que les labos soient vraiment créés pour une durée limitée (par ex sur un projet pluridisciplinaire).

Groupe TGIR (François Bonnarel) (Très Grandes infrastructures de Recherche)

Un rapport complet sera présenté à l'automne

Groupe biologie (Alain Trautmann)

Il évoque le rôle positif du groupe de travail sur la politique du CNRS, par rapport aux conclusions de la commission Egly-Méchali, notamment sur le redécoupage des sections et l'organisation de concours communs CNRS-INSERM. Restent quelques points posant problème :

- Les jurys d'admissions communs (arbitrage commun pour les bi-lauréats). Les politiques scientifiques n'étant pas les mêmes, il serait souhaitable de laisser aux candidats ayant réussi plusieurs concours l'EPST de leur choix ;
- La présélection sur dossier peut être une bonne chose à condition de n'être pas drastique ni encadrée par des quotas ;

Sur la question de l'interdisciplinarité, Il faut garantir la création de postes aux interfaces. Le groupe de travail se prononce pour le maintien des CID et contre les politiques de fléchage de poste.

A. Trautmann évoque des effets pervers du « protocole Tron » (passage en CDI des CDD de plus de 6 ans) : interruption des CDD pouvant conduire à une CDIisation (la DRH du CNRS s'est exprimée contre ces pratiques). Il existe un risque de fuite des jeunes chercheurs, particulièrement sensible en biologie. AT propose que la période de thèse soit exclue du dispositif. La question fait débat au sein du CS, les organisations syndicales étant attachées à ce que toutes les périodes contractuelles (y compris le doctorat) soient comptabilisées (comme c'est déjà le cas à l'INSERM).

Groupe partenariat (Patrick Maestro)

Ce groupe a fait de nombreuses interviews (CNRS, grands groupes, PME)

Les attentes des industriels vis à vis du CNRS : une recherche d'excellence, une anticipation des ruptures et un accès aux inventions porteuses d'innovations potentielles, un vivier de personnes (à embaucher), un accès à des prestations.

Points à améliorer :

1. Pas assez d'implication des industriels sur les réflexions amont des organismes (*mériterait discussion...*)
2. Etrange ambiguïté sur le sens de la PI (propriété industrielle ou propriété intellectuelle ?), avec des règles que les industriels considèrent comme contraignantes et dogmatiques.
3. Difficultés avec les multi-tutelles
4. Méconnaissance respective des mondes académique et industriel
5. Meilleure lisibilité et promotion des recherches faites au CNRS/innovation.
6. Travailler sur la relation long terme.
7. Intérêt des Unités mixtes et des laboratoires communs, quand projet commun et confiance réciproque.

Propositions :

8. - Définir une politique de valorisation
9. - Mettre en place une organisation visible au plan national et local.
10. - Apporter une **aide** véritable aux chercheurs.
11. - Négocier les contrats avec rigueur mais en tenant compte des particularités.
12. - Travailler sur une relation à long terme (accord cadre).
13. - Identifier dans le portefeuille des brevets du CNRS.
14. - Intégrer les résultats positifs en termes de valorisation dans les carrières.
15. - Renforcer les échanges avec le monde industriel : ne pas oublier les PME. Labos communs. Unités mixtes : vrais projets sur une durée. L'académique doit rester sur son projet académique et publier.
16. - Appuyer la création/développement d'entreprises.

Pierre Gohar, directeur de l'innovation et des relations avec les industriels au CNRS (DIRE – il a été auparavant responsable de la valorisation au CEA et à l'université de Compiègne) brosse un tableau rapide et précis des partenariats industriels et de la valorisation au CNRS :

- 4400 familles de brevets au CNRS, dont le coût de maintien en 2010 était de 17 M€. Il sera de 22 M€ en 2011. Le CNRS dépose de plus en plus de brevets (4^{ème} au niveau mondial ; nombre comparable à celui du CEA).
- 33 accords-cadres.
- 200 personnes (33 innovation, 46 FIST, 120 dans les DR).
- 600 starts-up créées en 10 ans mais seulement 1% valorisées ;

Pour trouver **axes stratégiques d'innovation (ASI)**, la DIRE établit et croise avec l'aide des instituts les **actifs des labos** (équipements, compétences, publications, brevets) et les **thématiques stratégiques** des acteurs économiques et industriels. A priori 1/3 du portefeuille de brevets s'inscrira dans ces axes. Parallèlement, le CNRS compte mener une politique d'abandons de brevets. (Abandon justifié par leur coût : 60-80000 euros par brevet/an à l'international).

Valorisation dans les différents EPST : il existe un accord avec Inserm Transfert

Désormais ce seront les SATT (Société d'accélération du transfert de technologie) qui gèreront ces questions. P. Gohar ne croit pas au risque de stérilisation des innovations par les SATT (représentant les intérêts pas forcément compatibles des tutelles co-propriétaires) : les brevets sont déjà en co-propriété.

Commentaire A. Trautmann : il y a une différence fondamentale entre les relations partenariales (public-privé) à long terme (pratiquées par exemple par Rhodia ou Thalès) et la sous-traitance sur des programmes très courts (3 mois-un an) proposé par Sanofi sur le portail de l'ANR : voir

Sciences de l'information et interactions : évolution de l'INS2I et une priorité scientifique du CNRS, présenté par Philippe Baptiste (+ A. Fuchs)

Cet institut traite de la chaîne complète des sciences de l'information : acquisition, partage traitement etc...et recouvre les disciplines : informatique, automatique, robotique signal, images, télécoms.

Les enjeux sont à la fois économiques (la moitié des gains de productivité dans l'EU depuis 15 ans), sociétaux (les STICS bouleversent les sociétés et sont une des priorités de la SNRI) et scientifiques (transdisciplinaires : moteur du changement des disciplines scientifiques et dynamique scientifique propre).

L'objectif est de refléter clairement cette priorité au CNRS.

D'où la création d'un *Institut des Sciences de l'Information et de leurs interactions* (INS2I) qui regrouperait deux sections. : 7A (informatique) et 7B (signal, image, automatique et robotique)

Un membre du CS rappelle que c'est un secteur où les restructurations se succèdent les unes aux autres et que dans d'autres structures, on ne sépare pas matériel et logiciel comme ce sera le cas ici.

Discussion sur l'IST

Françoise Thibault (ministère) présente le projet BSN = bibliothèque scientifique numérique.

Autour du document numérique, plusieurs questions dont l'acquisition des revues, les archives ouvertes, la numérisation, la fourniture et la signalisation de documents, le prêt d'ouvrages et l'édition numérique.

Un des objectifs est de *négoier des licences nationales*. Des interlocuteurs comme les financiers d'Elsevier sont très durs en négociation.

De toute façon, l'éditeur évalue la taille de la communauté qui consulte. Exemple d'un journal de chimie dont la plupart des universités se sont désabonnées, puisque le CNRS y était abonné. Conséquence, la facture payée par le CNRS pour ce journal a augmenté cette année-là de 700%.

Le *modèle de l'auteur-payeur* est de plus en plus répandu. Est-il acceptable pour autant ?

Serge Bauin (DIST du CNRS)

Adonis = TGE, moissonneur de données certifiées en SHS

A la DIST, travaillent à l'ouverture aux partenaires (par ex, un seul password pour accès à portail bibliographique depuis un EPST ou Université).

Le DIST = 7 personnes + 10 correspondants (1/Institut)

INIST = centre de documentation qui a compté 400 personnes (moins maintenant), avec une filiale de commercialisation en faillite, dont les personnels vont être repris par le CNRS en CDI.

Ses missions vont être rediscutées. Pourrait être pilote sur diffusion (portails), signalement et base de données. S. Bauin souhaite garder le maximum de personnes sur place.

Autres acteurs en IST : ABES, qui fait fonctionner les bibliothèques universitaires, le CCSD, Persée, programme de numérisation qui était hébergé par Lyon 2 (en crise).

Politique du CNRS vis-à-vis du grand emprunt. Alain Fuchs et Joël Bertrand (DG délégué à la science).

Alain Fuchs fait le tour des résultats des Labex et Idex, ville par ville. Il adopte une attitude attentiste, tant qu'il n'a pas la carte globale. Il souligne que le CNRS a fortement soutenu les demandes et évoque les appels à projet pour une 2^{ème} vague.

Il affirme que les *Labex* doivent être vus en mode projet et *pas comme de nouvelles structures, du moins pas dans l'immédiat*. Cependant, le CNRS ne doit pas faire de « fétichisme des structures ». Selon lui, il y a consensus sur la création de grandes universités, à condition de ne pas laisser tomber tout le reste. Il ne croit pas que les autres territoires seront désertifiés. Le CNRS est partenaire de l'ensemble des projets. Les moyens mis par le CNRS seront négociés par le CNRS. Il n'y aura pas de ressources CNRS déléguées à d'autres structures. L'ancrage territorial du CNRS est stratégique et sa mission nationale plus importante que jamais.

Son discours se veut rassurant mais reste dans des généralités.

A une série de questions, les réponses d'Alain Fuchs sont bien peu focalisées; il reprend beaucoup de choses très bien connues.

Il est souligné que la politique des IDEX est inégalitaire ENTRE les sites et DANS les sites. Les projets ne portent pas la totalité du site. A Strasbourg 60% des chercheurs du site sont hors du périmètre des labex biologie. Les outils collectifs de l'IDEX n'iront qu'au périmètre d'excellence. Que fera le CNRS étroitement associé au pilotage de ces IDEX ? Redéploiera-t-il les moyens ?

A. Fuchs est interrogé sur les conditions de mise en place des Idex. Par exemple, sur l'ensemble Gif-Orsay-Saclay, on peut identifier 3 acteurs, les Unités propres du CNRS à Gif, Paris-Sud à Orsay, le CEA et plusieurs Grandes Ecoles dont

Polytechnique sur le plateau de Saclay. Ce sont ces dernières qui semblent avoir actuellement le plus de poids dans le projet. Qu'advient-il des labos d'Orsay et de Gif ? Vont-ils tous monter sur le plateau (mal desservi), ou bien vont ils renforcer les structures existant dans la vallée (bien desservie) ? Il y a une demande de la base pour faire du développement de ce type, demande que le CNRS pourrait appuyer. Mais on ignore sa position. Se contentera-t-il de suivre ce que d'autres ont décidé ?

A. Fuchs reconnaît que la FCS (Fondation de coopération scientifique) flottait, coupée de la base, et estime que les Grandes Ecoles du plateau seraient aujourd'hui « aux abois » (sic) depuis que le projet d'Idex n'a pas été retenu. Il a défendu dans le pilotage du projet un Sénat Académique. Christian Blanc avait poussé au déménagement de l'université Paris Sud sur le plateau. *AF dit avoir son opinion, mais ne la donne pas...* Gif doit faire partie du projet (y compris avec des laboratoires qui iront sur le plateau). Pas de réponse sur l'avenir du campus de Gif.

Sont ensuite abordées les questions suivantes :

- contrainte de mettre des postes CNRS sur les sites en -ex , dont les Equipex ? AF n'a pas entendu parler d'une telle pression.
- Un soutien sera-t-il accordé par le CNRS aux sites Idex non retenus ? Pas de réponse d'AF.
- évaluation des disciplines peu représentées

Il est enfin souligné que la compétition tous azimuts (entre individus, équipes, labos, universités, régions) commence à avoir des effets délétères sur la recherche française.

Gérard FERREY, médaille d'or du CNRS 2010, présente les **solides poreux hybrides (SPH)**.

Périmètres des sections et des CID (Joël Bertrand)

Concertation établie entre le Directoire et le bureau de la CPCN.

Les conseils d'Instituts et conseil Scientifique ont donné leur avis pas toujours quand il faut.

INSMI section 01

INP : sections 02, 04, 05, 06

IN2P3 : section 03

INSIS : section 07b, 08, 09, 10, 30

INC ; 11, à 16, modification d'intitulé 13 et 14

INSU : 17, 18, 19, 20

INEE : Sections 20, 29, 31

INSHS : sections 27, 32 à 40.

Modifications majeures : la section 07 actuelle sera divisée en 2 : 7a informatique et 7b traitement du signal robotique....

INSB : Etat des propositions :

9 sections sur des périmètres revisités :

21 à 28 + 30 :

29 : gérée par l'INEE.

CID 43 : modélisation du vivant et bioinformatique. Aucun laboratoire de bioinformatique. Discipline transversale.

CID 45 : CID gérée par l'INEE (juridiction internationale, conflits environnementaux et ressources naturelles). Sera maintenu ;

CID 42 : Sciences de l'information et de la communication. Supprimer

CID 44 : supprimée et intégrée.

41 sections, 3 CID

CIDy : Expérimentations et instrumentation pour le vivant. Expérimentations pour le vivant.

CIDx : Elargissement de l'ex 42 : Méthodes et pratiques des sciences.

Questions : pourquoi le conseil scientifique n'a pas eu de document avant ?

Quand les listes électorales seront ouvertes ? En début d'année les chercheurs pourront s'inscrire.

Dans un délai de 3-4 semaines avoir la matrice. Les titres peuvent être modifiés.

Les propositions des directeurs d'Institut ne sont pas toutes connues et l'accès à la liste des mots-clés temporaires souhaitée. .

Adoption des recommandations

Vu le peu de temps prévu pour les recommandations et le départ avant les recommandations de nombreux membres du conseil, il a été décidé que la discussion et l'adoption des recommandations serait faite par mail et courrier.

Notes prises au CSI de l'INP du 28/03/2011 par les élus SNTRS, Isabelle Bouchoule et Pierre-Frédéric Sibaud

Rédigé en suivant l'ordre du jour

A. Préparation du rapport de prospective : restitution des groupes de travail

Suite à la décision prise au dernier CSI, des groupes de travail ont été constitués par mail et ont travaillé au texte du rapport de prospective. Les différents groupes présentent l'état de la contribution proposée. En règle générale, un bon état des lieux est dressé mais peu de choses sont dites sur la prospective. On note quelques remarques.

- *Physique atomique et moléculaire* : Olivier Dulieu présente le texte proposé. Une partie de ce rapport concerne la fusion thermonucléaire, avec les projets LMJ et ITER. Bertrand Girard note qu'il est important sur ce point de se concerter avec l'autre institut s'occupant d'ITER.
- *Physique des interfaces*. Il a été choisi de mettre dans cette section deux aspects : la biophysique et la matière molle (en mettant l'accent sur l'interface avec la biologie) d'une part et l'interface avec les sciences de l'univers et de la Terre d'autre part. Ceci relève d'un choix de communication. L'interface avec la chimie n'apparaît pas dans cette section car elle est considérée comme suffisamment importante, et elle apparaît suffisamment dans chacune des autres sections. Le choix de mettre la matière molle dans la section "interface" est discuté car cette thématique constitue un domaine de la physique à part entière.

Serge Reynaud nous présente la façon de travailler de l'INSU (Institut des Sciences de l'Univers). Un travail très conséquent de prospective a lieu à l'Insu, qui mobilise une partie importante de la communauté. Ceci est propre à cet Institut, dans lequel des projets très coûteux sont mis en œuvre et où un arbitrage est nécessaire. Des scientifiques de l'INP travaillent en lien avec l'INSU en particulier dans les domaines de la physique théorique, de la physico-chimie, de l'interférométrie atomique.

- *Outil et moyens*. A propos des grands instruments scientifiques, la question est posée de savoir si, en France, on se donne réellement les moyens de développer des instruments innovants. La question est posée de savoir si le CSI doit faire une recommandation sur ce sujet. Les TGIR (très grands instruments) représentent 10% environ du budget équipement/fonctionnement de l'INP. Ils subissent actuellement de plein fouet les réductions de crédit. Alain Fuchs a suggéré qu'un ancien centre de source à neutrons soit fermé. Le mode de fonctionnement des TGIR est aussi sujet à discussion. Est-on satisfait par exemple du fonctionnement de Soleil ? On pourrait réserver une journée à ces questions.

Sur le plan du personnel, des recommandations peuvent aussi être faites par le CSI. Denis Douillet a proposé un texte sur les ITA au CNRS. Il pose la question de la forte présence des CDD et de leur effet néfaste sur les laboratoires (perte de compétence). Malheureusement, cette question n'a pas été débattue lors du CSI.

- *Modélisation numérique*. Doit-on dédier à la modélisation numérique une section autonome dans le rapport de prospective ? Il est rappelé que la France avait accumulé un certain retard dans ce domaine. Cependant ce retard est en partie comblé. La modélisation numérique nécessite une formation spécialisée non dispensée dans un cursus de physicien. Des initiatives locales de formation existent. Faut-il encourager ou demander plus de formations dans ce domaine ? Faut-il promouvoir les simulations numériques ou bien prennent-elles maintenant une place assez importante en France ? Ces questions restent posées.

B. Intervention de Bertrand Girard

Bertrand Girard nous explique que, dans le cadre de la RGPP (Révision générale des politiques publiques), le CNRS commence à être audité, depuis le 1er Mars. Il explique que le CNRS se sent relativement privilégié car l'audit est effectué par des instances publiques (l'IGA (Inspection générale de l'administration) et l'ENR) et non des boîtes privées.

L'audit pour l'instant concerne les "fonctions soutien", c'est-à-dire toute l'administration, et les bibliothèques. L'INP emploie environ 8% du total des employés à des fonctions support, soit environ 2660 personnes.

Toutes les délégations ont déjà été auditées, sous forme de questionnaire. En Avril, les équipes de la RGPP vont se déplacer. Différentes unités de recherche ont été sélectionnées pour y auditer les fonctions support. En Juin un rapport provisoire sera établi. Un arbitrage sera effectué en Septembre-Octobre avec le CNRS pour établir la restructuration à effectuer.

Bertrand Girard donne l'image d'un CNRS sur la défensive. Il se veut aussi rassurant. Il dit que la présence d'administratifs au sein des labos sera défendu. Madame, Dorin-Gérald, vient faire un petit exposé. Elle énonce 4 principes auxquels le CNRS dit tenir fermement :

1. *Pas de fermeture de délégation régionale en province, par souci de représentation sur tout le territoire.*

2. *Privilégier la formation et non la mobilité*
3. *Moduler la refonte des processus de gestion en fonction des départs à la retraite*
4. *Conserver une bonne qualité de service, valoriser les postes de travail*

On voit que le CNRS se prépare à une restructuration d'envergure de son administration, avec en vue une diminution du nombre de postes et sans doute de la sous-traitance. Le CNRS se présente comme étant sur la défensive, tout en anticipant par avance les demandes à venir du gouvernement (voir ci-dessous).

Elle dit aussi ce que le CNRS est prêt à faire:

1. Donner des tâches nationales aux délégations régionales
2. Réorganiser les délégations régionales
3. Mutualiser des services de gestion avec les partenaires académiques

Devant l'inquiétude des membres quand au dernier point, Bertrand Girard dit cependant que la gestion commune des UMR par les universités et le CNRS, expérimentée à certains endroits, n'est pas à l'ordre du jour.

C. Exposé sur les TGE lasers

1. Présentation générale des TGE lasers (très grand équipements) par P. Roubin

Différents types de lasers intenses : Haute Densité d'énergie (Laser Mega Joules, avec la fusion nucléaire comme but) et Ultra-Haute Intensité (projet Apollon avec, pour applications, l'accélération d'électrons et des études de physique nucléaire, la réalisation de sources secondaires attosecondes). La France a une position importante pour ces deux types de lasers.

2. Présentation du projet Cilex par F. Amiranoff (directeur du Luli).

Projet pour lequel un equipex a été accordé. Laser qui sera construit à l'Orme des Meurisières, au CEA de Saclay.

Les intensités visées sont de l'ordre du PW, focalisé sur 1 mm^2 à 1 micron^2 .

Son exploitation est fixée pour 2015.

Les applications envisagées sont : source attosecondes (utilisées elles-mêmes pour faire des diagnostics résolus en temps sur des échelles attosecondes); source d'électrons relativistes (100 GeV); source de protons relativistes (quelques GeV); source X; création de paires électrons-trous

Apollon emploie déjà plusieurs dizaines de personnes en CDD. L'equipex va permettre de continuer ce type de recrutement. Il est envisagé d'employer encore une vingtaine de travailleurs en CDD.

3. Présentation du projet Petal+ par H. Hutchnison (coordinateur de Petal+)

L'idée est d'utiliser le LMJ, financé par les militaires essentiellement, pour faire de la recherche civile. L'idée est de réaliser, après une impulsion du laser mega joules réalisant une compression, une impulsion d'un laser pico-seconde injectant de l'énergie supplémentaire. Le laser pico-seconde est déjà financé par la région aquitaine.

Petal+ a obtenu un financement equipex, qui permettra de payer les travaux pour amener le laser au niveau de l'enceinte du LMJ et de payer des appareils de mesure (spectromètres à électrons etc ...)

Olivier Dulieu fait remarquer fort justement que, étant donné l'argent déjà investi dans Petal (le laser financé par la région), il était obligatoire de continuer à le financer pour éviter un grand gachis.

D. Exposé sur les PEPS (Projets Exploratoire PluridisciplinaireS) par P. Lebeouf.

Les Peps ne manipulent qu'une somme d'argent modeste (40 keuros répartis sur 8 à 10 projets typiquement). L'idée est d'aider au démarrage de projets et aider la diffusion des connaissances entre les disciplines. Les peps sont financés pour un an. Ils sont souvent renouvelés 1 fois. Ensuite, l'idée est que cela débouche sur autre chose.

2 PEPS sont en cours à l'INP : Saalex (projets liés au laser à électrons libre Sfel de Hambourg) et un peps « Physique théorique et ses interfaces ». Le premier concerne une petite communauté. Le deuxième concerne beaucoup de théoriciens et il a un succès notable, avec beaucoup de dossiers présentés avec des sujets très variés.

E. Grand emprunt

Bertrand Girard présente la situation concernant le grand emprunt.

1. Idex : 7 projets retenus sur les 17 présentés. Une nouvelle évaluation des 7 retenus va avoir lieu. Un nouvel appel d'offre va avoir lieu.
2. 17 projets recensés, 7prè-sélectionnés :

Sorbonne Université, PSL, Strasbourg, Grenoble, Lyon, Toulouse, Bordeaux.
3. Equipex : 336 projets déposés. 255 vus au CNRS, dont 30 environ à l'INP. 6 equipex retenus à l'INP.
4. 6 lauréats « INP » (64.3M.euros) sur un total de 52 (340 M.euros), CILEX (Saclay), LaSUP (Grenoble), MIMETIS (Toulouse), PETAL (Bordeaux), TEMPOS (Saclay), UNION (Strasbourg)
5. Nombreux autres projets impliquant des unités INP
6. 4 projets INP dans la liste supplémentaire (Classement 53 à78)
 - Labex : 240 projets déposés, 100 retenus, dont 5 projets portés par des chercheurs de l'INP (Lanef à Grenoble, Palm à Orsay, Next à Toulouse, ENS-ICFP, IMUST à Lyon) mais aussi : FIRST-TF, ILP, IPGG, Matisse, MiChem, UnivEarthS, Wifi, LASIPS, Matisse, nano-Saclay, P2IO, SEAM, EMC3, NUMEV, CEMAM, OSUG@2002 . En général, les labex correspondent à une zone géographique. Les résultats sont très déséquilibrés en faveur de la région parisienne. 17 projets Labex ont été repêchés sur pression du gouvernement (voir la lettre du président su jury). Un deuxième appel d'offre de Labex va avoir lieu.

Pour éviter des effets trop déstructurants, le CNRS avait incité les chercheurs à s'appuyer sur les anciens RTRA pour répondre à l'appel d'offre des Labex. Ceci n'a apparemment pas plu au jury.

Le fait que les grands noms aient été repêchés montre que les Labex sont importants (le gouvernement y attache de l'importance), malgré la somme modeste à laquelle cela correspond. Les nouveaux appels d'offres d'Idex et de Labex montrent la volonté de restructurer le paysage scientifique sur cette base. Là où des Idex existent, ce sont eux qui gèrent les Labex.

Dans ce paysage scientifique fait de fondations, chacune avec sa « gouvernance », pouvant embaucher des CDD et des contrats de droits privés, et se faisant concurrence les unes les autres, quelle sera la place du CNRS, si du moins il continue à exister ?

*Commission Nationale de Formation Permanente (CNFP)
du CNRS (17 juin 2011)*

Compte-rendu par Jocelyne Léger.

Ordre du jour :

- Bilan de la campagne « Apprentis 2010 – 2011 »
- Examen des dossiers « Apprentis 2011-2012 »
- Questions diverses.

Présidée par Emmanuel Rident, DRH adjoint

Pour le SNTRS-CGT : Jocelyne Léger

Bilan de la campagne « Apprentis 2010 – 2011 »

41 apprentis terminent leur apprentissage dans une unité CNRS en 2011

- 15 de niveau I (ingénieur)
- 13 de niveau 2 (licence)
- 12 de niveau 3 (BTS)
- 1 de niveau 4 (bac)

Ils se répartissent dans toutes les BAP avec un gros score pour les techniques de biologie et les sciences des matériaux. Une enquête de « satisfaction » a été réalisée au cours de l'année 2011. Les 41 apprentis ont répondu.

67% d'entre eux considèrent que la mission qui leur a été confiée était en adéquation avec la partie scolaire de la formation et avaient une appréciation très positive de la formation reçue. On peut cependant tempérer un peu ce bilan du fait qu'au moment du sondage les apprentis étaient encore en cours de formation.

Quelques apprentis et maître d'apprentissage ont fait état de difficultés liées à la complexité des rythmes de l'alternance, notamment à cause des chevauchements de calendrier.

45% des apprentis souhaitent poursuivre leur formation en alternance pour obtenir le diplôme de niveau supérieur.

47% souhaitent trouver un emploi.

Sur proposition du SNTRS, la CNFP a souhaité compléter ce bilan par une interrogation dans un an des apprentis qui ont terminé leur cursus afin de connaître leur niveau d'insertion sur le marché du travail et pouvoir apprécier l'efficacité d'un apprentissage au CNRS.

Tout en soulignant la difficulté d'y parvenir, E. Rident a accepté la proposition.

En matière d'accès des apprentis à des formations dans le cadre de la formation permanente des personnels CNRS il a été rappelé que les apprentis ne sont pas pris en charge sur le budget de la formation continue (ils sont en formation initiale). S'ils ont des besoins, les coûts de formation sont à la charge des labos ou de sources externes de financement comme les conseils régionaux en fonction des CFA. Les apprentis peuvent néanmoins être acceptés dans les formations où il reste de la place.

Examen des dossiers de maîtres d'apprentissage pour 2011-2012

Le budget consacré par le CNRS à l'apprentissage permet d'accueillir 61 apprentis en tout pour l'année scolaire 2011-2012. Il y a déjà 21 apprentis en place qui finiront leur cursus en 2012. Il est donc possible de recruter **40 nouveaux apprentis**. L'âge limite pour bénéficier d'une formation en alternance est de 25 ans.

Le CNRS a reçu 68 demandes pour l'année scolaire 2011-2012.

42% des demandes relèvent du niveau 1 (ingénieur).

C'est l'INSB qui avec 25 demandes est le plus gros demandeur, suivi de l'IN2P3 avec 9 demandes et de l'INSU avec 7 demandes.

La DR4 (Paris-Sud) présente 19 demandes. La DR1 (Paris A) et la DR13 (Languedoc) présentent pour la 1^{ère} fois des demandes.

La CNFP est responsable de l'agrément des maîtres d'apprentissage pour le diplôme préparé en alternance. Les dossiers présentés contiennent tous les éléments permettant de vérifier l'adéquation de la qualification du maître d'apprentissage par rapport au contenu de la formation (CV détaillé, place dans l'organigramme, fonction réellement exercée, capacité à encadrer l'apprenti ...) et un descriptif des tâches qui seront confiées à l'apprenti par le labo d'accueil. Il n'est pas question de laisser les labos utiliser cette source de main d'œuvre gratuite pour remplacer les emplois manquants.

Le maître d'apprentissage doit être capable de réaliser lui-même les travaux confiés à l'apprenti et il ne peut pas y avoir un trop grand écart entre la qualification du maître et celle que l'apprenti est en train d'acquérir. Par exemple, si le diplôme préparé est un bac pro en mécanique, le maître d'apprentissage devra être lui-même un technicien en mécanique et pas un professeur de physique.

Depuis l'introduction de la possibilité d'apprentissage au CNRS, le SNTRS a été très ferme sur ce principe et a été souvent amené à récuser des dossiers. Les autres syndicats sont maintenant sur la même longueur d'onde et on peut noter que la qualité des dossiers présentés par les délégations s'est régulièrement améliorée.

Pour arriver au total de 40 apprentis, la CNFP a adopté la méthode suivante :

- tenir compte des classements opérés par les DR
 - vérifier l'adéquation du MA dans le cas d'un apprenti qui souhaite poursuivre pour le niveau supérieur
 - répartir les possibilités sur toutes les délégations
 - à l'intérieur d'une délégation ne pas attribuer tout à un même labo.
-
- Les 2 premiers de chaque délégation qui satisfaisaient aux critères de qualification et de contenu, soit 25 MA ont été validés. La DR10 a eu un MA récusé. La DR13 a eu un MA récusé et un dossier où le labo semblait, au vu de l'organigramme, pouvoir proposer un autre MA plus adapté. Si le labo propose quelqu'un d'autre et que la CNFP le valide, le dossier sera accepté. Dans le cas contraire, la possibilité sera réattribuée à une autre délégation. La DR17 avait un dossier de formation d'animalier avec un très gros écart de qualification. Après une discussion assez serrée, la CNFP a quand même validé la demande compte tenu de la difficulté d'avoir des animaliers formés. Le SNTRS et le SNCS ont néanmoins émis des réserves.
 - Les poursuites de cursus pour la DR4 et la DR18 ont été acceptées au 2^{ème} tour

- Les priorités 3 pour les DR2, DR4, DR7, DR11, DR12
- Les priorités 4 pour les DR4 et DR11
- Une liste complémentaire pour les 2 candidats restant de DR2 et de DR18.

Au cours de la discussion il est apparu que les classements des demandes faits par les délégations étaient rarement examinés en Commissions régionales (CRFP). A la demande de l'UNSA, une incitation sera faite aux DR pour l'année prochaine avec éventuellement recalage des calendriers (les dossiers des labos arrivent dans les DR en avril et c'est la CNFP de juin qui les examine. Il n'est pas nécessaire de connaître le nom de l'apprenti pour agréer un Maitre d'apprentissage).

Questions diverses

- SUD demande quel sera l'impact des mobilités fonctionnelles à prévoir dans le cadre de la RGPP sur le budget de la formation
E. Rident dit que « effectivement il faudra en tenir compte mais que pour l'instant on ne sait pas ce qui va changer »
- UNSA souhaiterait une participation de la CNFP en tant que telle à l'élaboration des volets formation dans le cadre de la RGPP. Il faisait état de fiches formation dans un document adressé aux DU. Personne d'autre ne semblait avoir eu connaissance de ce document.
La demande n'était pas très claire mais le SNTRS a dit que ce n'était pas le rôle de la CNFP de s'inscrire pour l'instant dans la critique des détails de la RGPP au CNRS. Si prise de position il devait y avoir s'était dans le cadre de l'expression de chaque organisation syndicale. Pas question de nous laisser embarquer dans la co-gestion de la RGPP. Les autres syndicats n'ont rien dit, ni dans un sens ni dans l'autre.
- SUD renouvelle sa demande concernant l'évolution de la CNFP après la réforme de la représentation syndicale.
E. Rident n'en sait toujours rien mais pense qu'il y a 2 options possibles. Soit une représentation plus formelle avec un nombre de sièges issu directement du résultat des votes au CTP, soit une représentation comme maintenant (la CNFP actuelle n'est pas paritaire et chaque OS a droit à un siège même celle qui n'en ont pas au CTP). Il pense également que même en gardant la configuration actuelle la composition côté nommés pourrait évoluer un peu en faisant un plus de place aux délégations (actuellement ce sont plutôt les Instituts qui sont représentés à la CNFP)

Le moment venu le SNTRS devra se prononcer sur le sujet, sachant que les commissions ne sont pas prévues statutairement. C'est le CTP qui formellement se prononce sur la politique formation. Le mode de fonctionnement actuel est certes critiquable d'un point de vue théorique (les petits syndicats sont traités comme les gros) mais dans la pratique cela ne fonctionne pas trop mal. Cela évite l'hypocrisie du « pré CTP » qui permet aux petits syndicats éliminés par le résultat des élections aux CAP d'avoir voix au chapitre. A suivre donc !

La date de la prochaine CNFP n'a pas été annoncée.